

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. LA DÉTENTION D'UN PRISONNIER D'OPINION EST PROLONGÉE

Le prisonnier d'opinion Mahmoud Hussein a déjà passé 711 jours en détention provisoire. Sa détention a de nouveau été prolongée de 45 jours supplémentaires le 6 janvier.

Un tribunal du Caire a décidé de prolonger la détention provisoire du prisonnier d'opinion **Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein**, qui a eu 20 ans en détention la semaine dernière, de 45 jours supplémentaires, sans inculpation. Il a déjà passé 711 jours en prison, et cela porterait sa période de détention provisoire à 756 jours – excédant la période maximale de deux ans prévue par le droit égyptien.

La limite de détention précédant un procès pour des personnes soupçonnées d'infractions passibles de la réclusion à perpétuité ou de la peine de mort est en effet fixée à deux ans, aux termes de l'article 143 du Code de procédure pénale égyptien. Le 25 janvier, Mahmoud Hussein aura atteint ce seuil, et les autorités seront tenues de le libérer immédiatement.

Mahmoud Hussein a été arrêté par la police le 25 janvier 2014 dans un bus au Caire, alors qu'il rentrait chez lui, parce qu'il portait un T-shirt aux couleurs de l'« Action en faveur d'une nation sans torture » et une écharpe affichant le logo de la « Révolution du 25 janvier ». Il a été torturé afin de le pousser à « avouer » des infractions qu'il affirme n'avoir pas commises, et a été frappé en détention.

Mahmoud Hussein est accusé de charges forgées de toutes pièces, notamment d'appartenance à un groupe interdit, de détention d'armes et d'avoir reçu de l'argent en contrepartie de sa participation à une manifestation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités égyptiennes à libérer Mahmoud Hussein Ahmed immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- priez-les instamment de veiller à ce que cet homme soit protégé de la torture et des autres formes de mauvais traitements en détention ;
- exhortez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante et impartiale sur ses allégations de torture, et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procédures équitables excluant le recours à la peine de mort.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 FÉVRIER 2016 À :

Procureur général

Nabil Sadek
Office of the Public Prosecutor
Madinat Al-Rihab
Cairo, Égypte
Fax: +202 2 577 4716

Formule d'appel : Dear Public

Prosecutor, / Monsieur le Procureur général,

Président de la République

Abdel Fattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, Égypte
Fax: + 202 2 391 1441
Courriel : p.spokesman@op.gov.eg

Twitter : @AlsisiOfficial

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Copies à :

Adjointe au ministre des Affaires étrangères, chargée des droits humains
Mahy Hassan Abdel Latif
Ministry of Foreign Affairs
Corniche al-Nil, Cairo
Égypte
Fax: + 202 2 574 9713
Courriel : Contact.Us@mfa.gov.eg
Twitter : @MfaEgypt

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la sixième mise à jour de l'AU 286/14. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/mde12/2889/2015/fr/.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LA DÉTENTION D'UN PRISONNIER D'OPINION EST PROLONGÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Régulièrement, Mahmoud Hussein écrit des lettres et fait des dessins pour d'autres prisonniers politiques détenus dans toute l'Égypte. Il a adressé deux lettres et envoyé un dessin à Amnesty International. Selon sa famille, la direction de la prison lui a retiré son matériel de dessin et ne lui fournit pas de vêtements d'hiver.

Le 16 novembre 2015, cet étudiant de 20 ans a vu son ordre de détention prolongé de 45 jours. Il a été battu pour la dernière fois le 14 juillet à la prison d'appel du Caire. Son frère a expliqué que deux gardiens l'avaient frappé à l'estomac et giflé lorsqu'il avait voulu récupérer ses effets personnels après avoir appris qu'il allait être transféré vers un autre établissement carcéral.

Selon sa famille, il avait déjà reçu des coups dans cette prison un an auparavant. Ses proches ont indiqué avoir déposé des plaintes auprès du parquet général pour actes de torture et autres mauvais traitements. Le ministère public a déclaré avoir ouvert une enquête à ce sujet mais, d'après le frère et l'avocat de l'intéressé, la famille n'a pas encore été informée de l'avancée de la procédure. Le jeune homme a été transféré vers la prison de Tora, au Caire, le 25 juillet.

Il a été arrêté le 25 janvier 2014, trois ans après le soulèvement de 2011, parce qu'il avait participé à une manifestation organisée dans le centre de la capitale égyptienne contre les Frères musulmans et le régime militaire. Il rentrait chez lui en bus lorsque les forces de sécurité ont bloqué le véhicule à un poste de contrôle à El Marg, dans la banlieue nord-est du Caire. Il a été appréhendé car il portait un T-shirt aux couleurs de l'« Action en faveur d'une nation sans torture » et une écharpe affichant le logo de la « Révolution du 25 janvier ».

Sa famille et son avocat ont raconté qu'il avait demandé la raison de son arrestation et qu'il avait alors été passé à tabac par cinq policiers en civil qui l'avaient traîné par les pieds jusqu'à un petit poste de police situé à proximité. Là, ils avaient continué à le frapper une demi-heure durant avant de l'emmener au poste de police d'El Marg, où ils avaient continué à lui asséner des coups de poing et de matraque pendant environ une heure. Cette pratique est connue sous le nom de « cérémonie d'accueil » dans les postes de police et les prisons en Égypte.

Mahmoud Hussein a ensuite été placé dans une cellule avec environ 50 personnes, selon son avocat. Cette cellule, à l'intérieur du poste, est pourtant conçue pour accueillir 16 détenus. D'après ce que Mahmoud Hussein a rapporté à son avocat et à son frère, ses codétenus l'ont frappé et menacé pendant environ trois heures, encouragés par les policiers, jusqu'à ce qu'il soit conduit auprès d'agents de la sécurité nationale, qui l'ont interrogé sur place. L'un d'eux lui a dit qu'il lui donnerait des « aveux » à réciter devant une caméra. Mahmoud Hussein a refusé d'obtempérer, déclarant qu'il n'avouerait pas des crimes qu'il n'avait pas commis. Il a ensuite été battu et on lui a infligé des décharges électriques sur le dos, les mains et les testicules pendant quatre heures. Il a finalement indiqué à l'agent qu'il « avouerait » tout ce qu'on lui demandait pour que cessent les tortures. L'agent a alors filmé Mahmoud Hussein « avouant » des accusations forgées de toutes pièces : « appartenance à un groupe interdit », « détention de cocktails Molotov et de grenades à main », « participation à une manifestation non autorisée en contrepartie d'une somme d'argent ».

Le lendemain, Mahmoud Hussein a été conduit au bureau du procureur de la sûreté de l'État au Caire, qui est chargé d'enquêter sur les infractions liées aux questions de sécurité nationale. Il a nié toutes les accusations portées à son encontre et déclaré qu'il avait été torturé et contraint de faire des « aveux ». Cependant, le procureur n'a pas réclamé d'examen médical, ni ordonné l'ouverture d'une enquête sur ses allégations de torture. Mahmoud Hussein a passé six jours au commissariat d'El Marg avant d'être emmené à la prison d'Abu Zabaal, où il a été battu à son arrivée. En mai 2014, il a été transféré vers la prison d'appel du Caire. Il est actuellement détenu à la prison de Tora, toujours au Caire.

Nom : Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 286/14, MDE 12/3153/2016, 6 janvier 2016